

Questions pratiques pour la sécurité sur presses plieuses

(notamment celles mises en service à l'état neuf avant le 1^{er} janvier 2000)

Vitesse de fermeture > ou = 10 mm/s ?

Oui

A-t-elle des protections latérales et arrière (fixes, ou mobiles avec verrouillage) ?

Est-elle équipée :
 - d'une commande bi-manuelle (si petite pièce posée et maintenue sur un support) ?

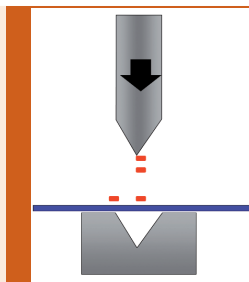
Dans la mesure du possible, la largeur de la zone de poinçonnage devra peu excéder la dimension de la pièce à plier.

Est-elle équipée :
 - d'une pédale 3-positions (si grande pièce) ?
 - de deux pédales 3-positions simultanées si travail à deux opérateurs ?

La validation de commande par pédale 3-positions est une recommandation forte, malgré la protection en face avant normalement installée.

Est-elle équipée en face avant d'une protection par barrage immatériel ou multi-faisceaux (type AKAS, Lazer Safe, ...) ?

Si impossibilité d'installer un tel dispositif, alors bridage obligatoire de la vitesse à 10 mm/s avec verrouillage, sinon ferrailage de la presse.



Non

A-t-elle des protections latérales et arrière (fixes, ou mobiles avec verrouillage) ?

Est-elle équipée :
 - d'une commande bi-manuelle (si petite pièce posée et maintenue sur un support) ?

Dans la mesure du possible, la largeur de la zone de poinçonnage devra peu excéder la dimension de la pièce à plier.

Est-elle équipée :
 - d'une pédale 3-positions (si grande pièce) ?
 - de deux pédales 3-positions simultanées si travail à deux opérateurs ?

Protection de la face avant non obligatoire.
Rendre le réglage et le basculement des butées arrières, impossibles par la face avant.

Doivent être mises en œuvre, de manière complémentaire, les mesures techniques et organisationnelles suivantes :

- effectuer les vérifications réglementaires trimestrielles
- aménager les postes de travail par la mise en place de dispositifs adaptés aux pièces à plier (supports de pièces, table ajustable, accompagnateurs, etc...)
- sécuriser et faciliter le changement d'outillage
- assurer une formation "renforcée" à la sécurité.

Pour rappel : ne pas shunter/démonter les protecteurs...

N'hésitez pas à vous renseigner auprès

de la CRAM : Philippe Godet - tél 02 51 72 84 10 - mail : philippe.godet@cram-pl.fr
ou de l'UIMM : Bernard Celle - tél 02 43 24 48 56 - mail : bernard.celle@uims.fr